

Décrets, arrêtés, circulaires

MESURES NOMINATIVES

PREMIER MINISTRE

Arrêté du 20 juillet 2018 portant nomination des membres du Conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement

NOR : PRMG1820324A

La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées,

Vu le décret n° 2018-296 du 25 avril 2018 instituant un délégué interministériel à la stratégie nationale pour l'autisme au sein des troubles du neuro-développement,

Arrête :

Art. 1^{er}. – Le Conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement est composé de :

- 1° Douze représentants des associations de familles et d'usagers ;
- 2° Six représentants de l'Etat et des collectivités territoriales ;
- 3° Neuf professionnels et scientifiques ;
- 4° Huit personnalités qualifiées.

Art. 2. – Sont nommés membres du Conseil national des troubles du spectre autistique et des troubles du neuro-développement :

- 1° En qualité de représentants d'associations de familles et d'usagers :

Mme Sophie BIETTE, référente autisme de l'association Union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis.

Mme Danièle LANGLOYS, présidente de l'association Autisme France.

Mme Christine MEIGNIEN, présidente de la fédération française Sésame autisme.

Mme Estelle MALHERBE, présidente de l'association Autistes sans frontières.

M. Vincent DENNERY, président de l'association Agir et vivre l'autisme.

Mme Nathalie GROH, présidente de la Fédération française des DYS.

M. Olivier de COMPIEGNE, animateur délégué du Collectif DI.

Mme Christine GETIN, présidente de l'association Hypersupers - TDAH France.

Mme Françoise THOMAS-VIALETTES, représentante de la fédération EFAPPE Epilepsies sévères.

M. Lahcen ER-RAJAOUI, président et administrateur général de l'association Nous aussi.

Mme Stéfany BONNOT-BRIEY, vice-présidente de l'Association francophone de femmes autistes.

Mme Laetitia SAUVAGE, coprésidente de l'association Personnes autistes pour une autodétermination responsable et innovante.

- 2° En qualité de représentants de l'Etat et des collectivités territoriales :

Mme Geneviève MANNARINO, vice-présidente du département du Nord, en charge de l'autonomie.

M. Marc DEWAELE, vice-président du département de la Somme, en charge de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées.

Mme Marina DROBI, cheffe de projet « Réponse accompagnée pour tous ».

M. Dominique LAGRANGE, membre de l'Association des directeurs de maisons départementales des personnes handicapées.

Le secrétaire général des ministères chargé des affaires sociales ou son représentant.

Le secrétaire général du comité interministériel du handicap ou son représentant.

- 3° En qualité de professionnels et scientifiques :

M. Moïse ASSOULINE, représentant la Fédération française de psychiatrie.

Mme Anne DEHETRE, représentant la Fédération nationale des orthophonistes.

M. Vincent DES PORTES, représentant la Société française de neurologie pédiatrique.

Mme Geneviève LAURENT, représentant l'Association nationale des équipes contribuant à l'action médico-sociale précoce.

Mme Gladys MONDIÈRE, représentant la Fédération française des psychologues et de psychologie.

Mme Céline POULET, déléguée générale filière handicap de la Croix-Rouge française.

M. Nicolas RAYNAL, représentant la Fédération française des psychomotriciens.

Mme Cécilia GALBATI, représentant l'Association nationale française des ergothérapeutes.

M. Richard DELORME, professeur des universités-praticien hospitalier.

4° En qualité de personnalités qualifiées :

Mme Dominique LE GULUDEC, présidente du collège de la Haute Autorité de santé, ou son représentant.

M. José PUIG, directeur de l'Institut national supérieur handicap et enseignement adapté.

Mme Caroline HURON, membre du Conseil scientifique de l'éducation nationale.

M. Christophe SCHMITT, membre du Comité national de pilotage sur la psychiatrie.

Mme Catherine BARTHELEMY, professeur de médecine émérite.

M. Josef SCHOVANEK, philosophe.

M. Jean-François DUFRESNE, directeur général de la société Andros.

M. Arnaud DELANNAY, directeur général de la société Notre Logis.

Art. 3. – La secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées, est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 20 juillet 2018.

SOPHIE CLUZEL